

Cadre d'intervention de la politique contractuelle territoriale

Séance plénière du 15 mars 2022

Les messages clés de l'avis du CESER adressés au Conseil régional :

- **Néo terra : colonne vertébrale dans la politique de contractualisation.**
- **Continuité et co-construction pour favoriser une stratégie territoriale, y compris pour l'ingénierie au cœur du processus d'accompagnement.**
- **Mise en avant de la question des patrimoines comme enjeu de la cohésion territoriale.**
- **Un bilan quantitatif et qualitatif ne doit pas occulter un processus de suivi et évaluation annuel pour une meilleure réactivité au plus près des besoins.**

Le CESER salue

Le CESER salue la volonté affichée de faire de Néo Terra la colonne vertébrale de l'action régionale dans sa politique de contractualisation et de favoriser, notamment par le biais de bonifications, les projets compatibles avec les engagements de la feuille de route.

Il rappelle néanmoins qu'il est urgent d'engager les territoires dans les transitions indispensables. Pour cela il est nécessaire de co-construire les projets de territoires autour des ambitions du SRADDET et de Néo Terra et de rendre les territoires moins vulnérables. Le CESER insiste sur la nécessité d'une gestion économe de l'espace. Comme il l'a souligné dans son rapport « *Maîtrise du foncier : des bonnes intentions aux bonnes pratiques* », la Nouvelle-Aquitaine est la première région consommatrice d'espace en France et les territoires ruraux participent fortement de cette situation.

Le CESER salue la volonté de la Région d'apporter une réelle continuité dans son cadre d'intervention pour la politique contractuelle territoriale 2023-2026. Cette continuité se retrouve aussi bien dans la démarche d'élaboration des projets que dans leur accompagnement. La continuité, quand elle est mise au service d'une stratégie territoriale, permet une contractualisation plus longue et pérenne avec les territoires et doit permettre un développement et une cohésion des territoires harmonisés à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

Le CESER note positivement le renforcement effectif du soutien aux ruralités. Ainsi, outre le renforcement de l'action du « Cluster Ruralité(s) », la Région affiche l'ambition de doter les volets « ruralité » des contrats de territoires d'un minimum de 15 à 25 % des soutiens financiers de la politique contractuelle régionale.

Le CESER salue le souci de co-construire les projets avec les territoires, en favorisant la stratégie territoriale et le projet plutôt qu'une approche sectorielle en silo. Le CESER considère que c'est bien de cette souplesse et de cet accompagnement en amont et tout au long du projet dont ont besoin les territoires de contractualisation, pour valoriser leurs atouts et renforcer leur attractivité.

Le déploiement de référents de terrain de la DATAR auprès des élus locaux permet d'élaborer les projets dans une logique ascendante et de proximité et de mobiliser les services sectoriels pour sortir des logiques de silo. Cela donne de la visibilité à l'action régionale à 360 degrés.

L'accompagnement de la Région à l'ingénierie des territoires (accompagnement technique et financier) doit rester au centre de la contractualisation.

Les bilans quantitatifs et qualitatifs remontés par le cabinet de prestation Ernst & Young font état de retours d'expériences positifs de la part de territoires bénéficiaires.

Le CESER salue la présence de la société civile locale dans les différents COPIL : cela permet de conforter les attentes des différents interlocuteurs des territoires.

- **Néo Terra doit être la colonne vertébrale de l'action régionale**
- **La continuité est un élément central, garant de pérennité**
- **Le soutien aux ruralités est renforcé**
- **La stratégie territoriale doit prendre en compte toutes les politiques sectorielles**
- **Il est essentiel de déployer l'ingénierie sur tous les territoires**

Le CESER questionne

Un des enjeux majeurs de la contractualisation 2023-2026 est d'assurer la continuité évoquée ci-dessus tout en intégrant les nouveaux enjeux.

Des disparités se retrouvent dans les capacités et savoir-faire des différents territoires, dont le niveau d'appropriation de certains enjeux, l'assiette financière, ou encore les priorités peuvent varier de manière conséquente. Si le CESER salue la méthodologie de la Région faite de souplesse et d'accompagnement « sur mesure » avec chacun, il convient d'alerter sur la nécessité de garantir le seuil d'exigence adapté aux enjeux de la feuille de route Néo terra.

En effet, « ne pas exclure » ne doit pas devenir synonyme d'ambitions à la baisse. Les enjeux écologiques, sociétaux, de santé, agricoles, fonciers, restent prégnants.

Ainsi, dans la perspective de redynamiser les territoires, le CESER propose que le Conseil Régional s'empare de la question des friches industrielles et commerciales. Dans un contexte de lutte contre l'artificialisation des sols, l'utilisation de ces friches pour développer une activité économique permettrait de rendre le territoire concerné doublement gagnant.

En outre, les besoins des entreprises et des territoires sont à prendre en compte. Pour autant, l'offre de formation ne doit pas être liée uniquement à ces derniers. Il est essentiel de considérer également les besoins de ceux qui se forment en répondant à la question : quelles formations pour quels emplois ? Le CESER souhaite relever le problème des lieux de formation délocalisés, campus ou centres de formation implantés dans de petites villes. Il s'agit d'une volonté politique positive pour la vitalité de ces villes, mais ces implantations ne correspondent pas toujours aux besoins des usagers et peuvent entraîner des surcoûts en transport pour les étudiants et usagers. Il est donc capital de considérer l'articulation de ces implantations avec une offre d'hébergement et de transport favorable aux usagers. En ce sens, le CESER espère que ces besoins soient bien intégrés dans le souhait de l'exécutif régional de développer « l'usine à la campagne ».

L'articulation globale avec les autres outils qui « territorialisent » l'action régionale est également un point d'attention particulier. S'il approuve globalement la démarche proposée, le CESER identifie toutefois plusieurs points de vigilance. Le premier porte sur l'articulation de la politique

contractuelle avec les différents schémas régionaux adoptés ou en cours de révision (SRDEII, SRADDET et schémas associés, SRESRI, SRDTL...). L'enjeu est celui de la mise en cohérence des stratégies portées dans les contrats de territoire avec les orientations régionales. Le règlement d'intervention gagnerait ainsi à préciser les liens entre les différentes démarches et la stratégie régionale. Plus généralement, ce sont bien les synergies et la cohérence d'ensemble des différentes actions menées par la Région ou d'autres acteurs publics qui doivent être davantage mises en évidence. Le CESER partage l'objectif de renforcer l'attractivité des territoires. Il rappelle toutefois la nécessité de placer la notion de capacité d'accueil au centre des stratégies territoriales (tout en veillant à respecter les principes de mixité sociale). Les territoires doivent ainsi s'interroger sur leur capacité, actuelle et future, à accueillir de nouvelles populations et de nouvelles activités sans mettre en péril les ressources qui garantissent un développement profitant à l'ensemble des populations.

Le CESER s'inquiète par ailleurs de ne trouver dans aucune des rubriques la question de l'égalité femmes-hommes, de lutte contre les discriminations de genre, d'origine, d'handicap... Aussi, le CESER préconise en conséquence de prévoir pour chaque rubrique des mesures spécifiques liées à la lutte contre les inégalités et les discriminations.

Le CESER souhaite enfin que les coopérations interterritoriales puissent être intégrées au mieux aux différents contrats car elles représentent une source non négligeable de potentiels à exploiter.

- **Il est essentiel d'offrir de la souplesse dans l'accompagnement tout en gardant un niveau d'exigence adapté aux enjeux de Néo Terra**
- **Les politiques de développement de l'emploi et de déploiement des formations doivent être en adéquation avec la réalité des territoires**
- **Il faut articuler les schémas régionaux et la contractualisation pour assurer une cohérence permanente**
- **Les contrats de territoires doivent être irrigués par les questions d'égalité et de lutte contre les discriminations**

Le CESER propose

Les différents travaux menés au CESER ont mis en avant la question des patrimoines comme étant au cœur des enjeux de territoire. Aussi, le CESER souhaite que la contractualisation 2023-2026 s'appuie plus systématiquement sur les enjeux patrimoniaux, qui participent à la cohésion sociale et territoriale, à la qualité du cadre de vie ou encore au développement économique ou touristique local.

Afin d'impulser une véritable dynamique territoriale, Région et territoires devront veiller à ce que les actions de valorisation des patrimoines ne restent pas des initiatives isolées, mais s'intègrent véritablement dans un projet plus global de développement ou d'aménagement. L'entrée « Patrimoines » apparaît ainsi comme un moyen pour donner du sens et une cohérence d'ensemble aux différents projets accompagnés dont la liste, sinon, pourrait s'apparenter à un simple catalogue d'actions.

Aussi, le CESER propose de :

- Inscrire le patrimoine dans les échanges avec les territoires.
- Élaborer une cartographie numérique permettant de rassembler et de croiser les différents patrimoines de Nouvelle-Aquitaine, afin d'identifier des opportunités de développement territorial.
- Renforcer la prise en compte des enjeux des patrimoines dans les contrats de territoire : moduler l'intervention régionale en fonction du caractère structurant des actions « Patrimoines » et de leur intégration dans un projet global d'aménagement et de développement.
- Faciliter l'accès à l'ingénierie dans les contrats de territoire marqués par une forte dimension patrimoniale.

Le CESER prend note du fait qu'un bilan quantitatif et qualitatif a été effectué par un prestataire extérieur et demande à ce que ce bilan puisse être partagé.

Au-delà du bilan, le CESER réaffirme l'importance de l'évaluation et du suivi des politiques d'accompagnement des territoires proposés par le Conseil Régional. En effet, la définition d'indicateurs, quantitatifs mais aussi qualitatifs, ne sont pas toujours suffisamment identifiés et mis en évidence dans la présentation des dispositifs.

C'est pourtant en fonction des résultats observés grâce à une évaluation construite en amont et qui opère durant toutes les phases du cycle du projet que les dispositifs implémentés pourront être adaptés au mieux à la réalité des besoins des territoires divers qui forment la Nouvelle-Aquitaine.

Cela doit également permettre le partage et l'essaimage des bonnes pratiques sur d'autres territoires. Cette évaluation doit être en cohérence avec la stratégie annoncée dans les schémas régionaux et la feuille de route Néo Terra.

Aussi, le CESER préconise pour la contractualisation 2023-2026 que soit développés des outils d'évaluation adaptés, ce qui passe par la définition d'indicateurs, quantitatifs mais aussi qualitatifs, qui ne sont pas toujours suffisamment identifiés et mis en évidence dans la présentation des dispositifs.

Le CESER souhaite que des échanges réguliers avec les élus et services du Conseil Régional, puisse être reproduite à l'avenir. Le CESER propose aux services de la DATAR d'organiser conjointement un rendez-vous annuel. Ce moment d'échange doit assurer un suivi dans la concertation, et pourrait avoir lieu en amont des points d'étapes annuels organisés avec les COPIL des Contrats de Territoire.

Nous appelons également à ce que la Région apporte une vision plus complète des éléments budgétaires. En effet, le CESER pense qu'il est nécessaire d'obtenir une meilleure clarification sur les éléments liés à l'ingénierie d'une part et aux engagements du Conseil Régional d'autres part. Il sera intéressant de comparer le poids de la contribution du Conseil Régional par rapport aux autres acteurs ; ainsi que la part consacrée à chaque typologie d'action. Distinguer les différentes modalités d'intervention financières est un élément primordial en vue d'évaluer leur efficience.

En outre, une plus grande visibilité budgétaire auprès de la diversité des acteurs locaux (collectivités et société civile) peut être un outil efficace pour favoriser l'appropriation des projets par les citoyens. Aussi, le CESER plaide en faveur d'un « Budget lisible par tous » dans le cadre d'une démarche de communication citoyenne renforcée et devant permettre de mieux faire comprendre l'action régionale dans les territoires et de valoriser les projets auprès des citoyens.

- **La question des patrimoines doit être mise en avant comme enjeu de la cohésion territoriale**
- **Un bilan quantitatif et qualitatif ne doit pas occulter un processus de suivi et évaluation annuel pour une meilleure réactivité au plus près des besoins.**
- **La Région doit apporter une plus grande visibilité budgétaire auprès de la diversité des acteurs locaux**



Proposition de la commission 2 « Développement des territoires et Mobilité »
Présidente : Camille de AMORIN BONNEAU; Rapporteure : Rima CAMBRAY

Avec les contributions des commissions :

1 - « Éducation, formation et emploi »

Président : Olivier CHABOT ; Rapporteure : Sylvie MACHETEAU;

4 - « Économie »

Président : Daniel BRAUD ; Rapporteure : Valérie FREMONT



Vote sur l'avis du CESER

« **Cadre d'intervention de la politique contractuelle territoriale** »

143 votants
143 pour
0 contre
0 abstention

Adopté à l'unanimité

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine